



Rapport d'activité 2019

AGENCE FRANÇAISE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET LA PROMOTION DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Équipe, moyens, gouvernance

- 5 Qu'est-ce que l'Agence BIO ?
- 5 Les missions et l'équipe
- 6 Les moyens financiers et le budget 2019
- 7 La gouvernance

Observatoire national de l'agriculture biologique

- 9 Deux objectifs : connaître et anticiper
- 12 Plateforme d'échange pour les partenaires
- 14 Nouveaux défis
- 15 CartoBio

Structuration des filières biologiques « Avenir Bio »

- 17 Le fonds Avenir Bio
- 18 Les appels à projets
- 20 Évaluation des programmes en cours
- 21 Club des financeurs
- 21 Forums de structuration des filières
- 22 Réunion bilan des programmes Avenir Bio
- 23 Films courts
- 23 Structurer et valoriser le bio en restauration collective et commerciale

Missions de communication et d'échanges

- 27 Mise en œuvre du programme *Let's BOOM*
- 28 Organisation ou participation à des événements fédérateurs
- 32 Relations presse
- 32 Campagne média et digitale
- 33 Nouveaux moyens
- 34 Actions d'information et de sensibilisation
- 35 Autres actions de communication

Annexes

- 36 Glossaire
- 37 Liste des membres du GCO
- 38 Membres du CA de l'Agence BIO
- 39 Organigramme

Poursuite de la croissance, nouvelle dynamique



L'année 2019 a encore été marquée par une forte croissance de l'agriculture biologique avec davantage d'acteurs économiques engagés en bio. Désormais, plus de 10% des

agriculteurs français sont certifiés en agriculture biologique, le marché représentant près de 12 milliards d'euros (+13,5% vs 2018). Cette progression s'accompagne d'interrogations sur le modèle de développement souhaité par l'État et les acteurs économiques, sur la fiabilité du label.

L'Agence BIO, en tant que plateforme de concertation, est interpellée sur les enjeux d'une telle croissance et sur la question essentielle de savoir si l'agriculture biologique telle qu'elle se développe porte toujours les mêmes valeurs. En 2019, l'Agence BIO a œuvré dans toutes ses activités à la connaissance de l'agriculture biologique en général, afin de proposer une vision rationnelle d'un secteur où chacun doit trouver sa place :

- **Le développement du système d'information, et le déploiement du projet CartoBio** avec le dispositif DINUM des Entrepreneurs d'intérêt général (EIG), qui vise à la connaissance fine du parcellaire bio.

- **La deuxième année du programme européen de communication *Let's BOOM***, qui a permis d'amplifier les actions de promotion de l'agriculture biologique, que ce soit sur les salons, dans la presse ou sur nos réseaux sociaux.

- **L'augmentation du fonds Avenir Bio** : après une première augmentation en 2018 dans le cadre du programme *Ambition Bio 2022*, celui-ci est passé de 6 à 8 millions d'euros par an en 2019, afin d'augmenter le soutien au développement et à la structuration des filières biologiques françaises.

- **La refonte de la gouvernance de l'Agence BIO** (également prévue dans le COP 2019-2023), en particulier l'organisation des cinq commissions techniques qui travaillent pour éclairer les décisions du conseil d'administration et permettre une communication coordonnée.

2019 a également été marquée par la mise en application de la loi EGAlim et son article 24 : l'Agence BIO a participé à la coordination nationale des différents acteurs favorisant l'introduction de produits biologiques, issus en priorité d'un approvisionnement local, dans la restauration collective, en participant activement aux travaux du Conseil national de la restauration collective (CNRC), en particulier en coanimant avec l'Association des maires de France (AMF) le groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

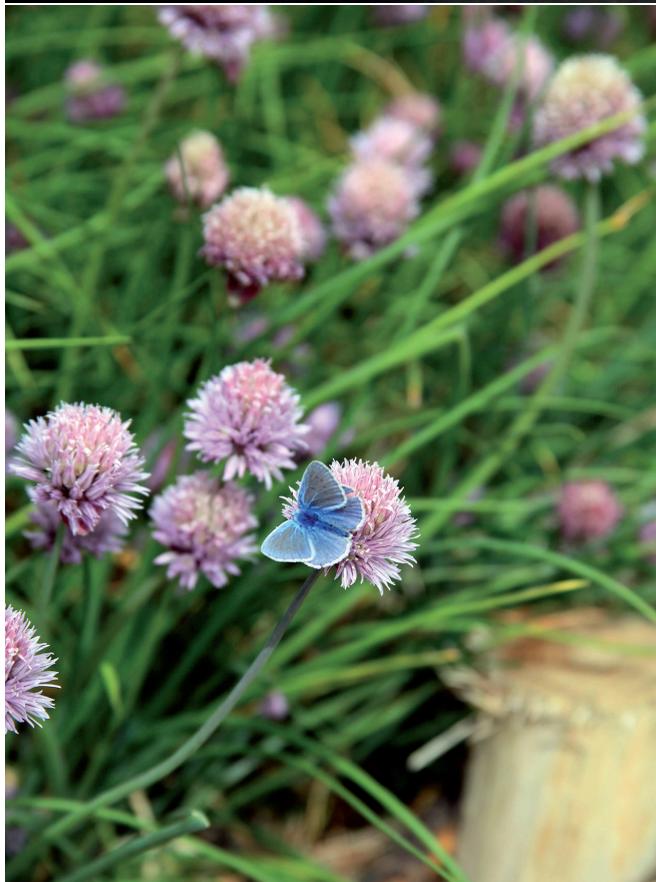
Cette année a été une année charnière, où les moyens et l'organisation de l'Agence BIO se sont rapprochés des ambitions qu'elle défend : **renfort du pôle structuration de filières, progression des moyens financiers, évolution de nos systèmes d'informa-**

tions, que ce soit le portail de notification, l'annuaire, ou Cartobio. Ceci va de pair avec les efforts d'organisation interne et de mutualisation, en particulier avec FranceAgrimer : la perspective du déménagement de l'Agence BIO pour rejoindre les locaux de l'Arboreal est confirmée en 2019.

L'enjeu des années qui viennent, pour l'Agence BIO comme pour le secteur en général, sera sans doute, au-delà des crises sanitaire et climatique, le défi d'une production « de masse », française, de qualité, et le défi de rendre les produits accessibles, tout en garantissant un revenu décent aux agriculteurs, sujet que nous avons ouvert lors des Assises nationales de l'Agriculture Biologique en novembre 2019. **L'Agence BIO a posé les bases de sa modernisation afin de favoriser la progression et l'évolution du secteur.**

En tant que président de l'Agence BIO depuis le 21 mai 2019, je suis heureux de contribuer à cette modernisation, prévue au COP 2019-2023, et donc à la dynamique d'un secteur auquel je consacre également mon quotidien d'agriculteur bio.

Philippe Henry
Président de l'Agence BIO



Équipe, moyens, gouvernance

QU'EST-CE QUE L'AGENCE BIO ?

L'Agence BIO est un Groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2001 dont la vocation est de rassembler l'ensemble des partenaires, publics et professionnels, en vue de contribuer au développement de l'agriculture biologique.

2019 a été la première année de mise en œuvre des objectifs du Contrat d'objectifs et de performance cosigné par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et le président de l'Agence BIO, le 26 février 2019 à l'occasion du Salon international de l'agriculture ¹. Pour mémoire ces objectifs ont trait à :

- ▀ l'évolution de la gouvernance
- ▀ la modernisation de l'organisation interne
- ▀ l'optimisation de la connaissance du secteur
- ▀ la structuration des filières
- ▀ l'information, la communication et la promotion.

LES MISSIONS

Elles s'articulent autour de 3 axes très interdépendants dont les actions se renforcent au service de la filière.

Observatoire national de l'agriculture biologique

L'Agence BIO collecte et analyse des données sur les opérateurs, les surfaces, les cheptels et les activités de transformation. Elle réalise des études sur le marché et la consom-

mation des produits issus de l'agriculture biologique, les attentes des consommateurs et la restauration hors domicile.

Structuration des filières « Avenir Bio »

Chargée de la gestion du fonds Avenir Bio, doté pour la première fois de 8 millions d'euros en 2019, l'Agence BIO contribue à lever les verrous techniques en cofinçant des investissements structurants. L'Agence BIO anime également un club des financeurs, des forums nationaux et en régions pour structurer les relations entre partenaires autour des porteurs de projet.

Communication et échanges

À travers des actions tournées vers le grand public, mais aussi vers les décideurs publics et les professionnels de l'amont et de l'aval, l'Agence BIO diffuse de l'information afin d'améliorer le niveau de connaissance des consommateurs et de tous les acteurs de la filière. L'Agence BIO est également chargée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la gestion de l'ensemble du dispositif de notification en agriculture biologique. Cette mission vient alimenter la base de données de l'Agence BIO au service de l'ensemble des opérateurs.

L'ÉQUIPE

L'Agence BIO réunit des hommes et des femmes au service du développement de l'agriculture biologique. L'équipe a accueilli, en 2019, plusieurs nouveaux collaborateurs :

- ▀ deux chargés de missions supplémentaires, qui ont rejoint le pôle structuration de filières et participent par conséquent à la gestion du fonds Avenir Bio, passé de 6 à 8 millions d'euros entre 2018 et 2019.

1. Le COP est disponible sur www.agencebio.org, rubrique « Agence BIO »

- deux entrepreneurs d'intérêt général, pour développer le projet CartoBio
- des collaborateurs temporaires sur les fonctions supports, l'observatoire et la communication
- un alternant juriste
- une nouvelle directrice adjointe.

Ainsi, l'Agence BIO a pu s'appuyer en 2019 sur 32 personnes au total. L'effectif actif, au 31 décembre, comptait 14 femmes et 9 hommes, avec un âge moyen de 43 ans.

→ NOUS CONTACTER

- observatoire@agencebio.org
- avenirbio@agencebio.org
- communication@agencebio.org

LES MOYENS FINANCIERS ET LE BUDGET 2019

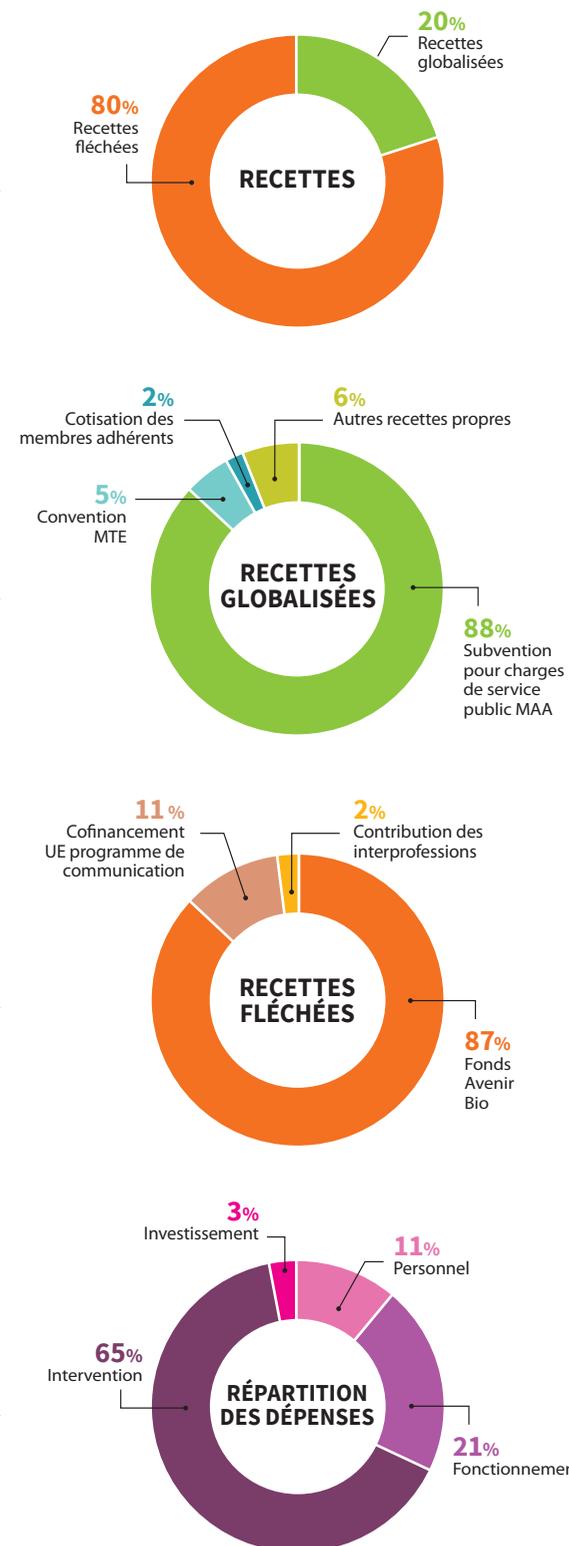
Pour mener à bien ses missions, l'Agence BIO a disposé en 2019 d'un budget en forte croissance, notamment du fait de l'évolution du fonds Avenir Bio (passé à 8 millions d'euros).

Recettes

Avec un montant total de recettes de 11 537 333€, dont 9 187 138€ de recettes fléchées vers les dépenses d'intervention (fonds Avenir Bio), de communication et d'observation, l'Agence BIO a accru sa capacité d'action en 2019. Ceci est le fait, en particulier, d'un soutien conforté des Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique, mais également des interprofessions.

Dépenses

Les dépenses de l'Agence BIO se sont élevées en 2019 à 12 221 263€ en autorisations d'engagement, soit 65% de plus qu'en 2018. Les dépenses d'intervention ont représenté 65% des dépenses de l'Agence BIO.



LA GOUVERNANCE

Les instances de l'Agence BIO se sont réunies régulièrement tout au long de l'année 2019. Pour mémoire, les membres de l'Agence BIO sont :

→ MEMBRES DE L'AGENCE BIO

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)
- Ministère de la Transition Écologique (MTE)
- APCA
- FNAB
- Synabio
- Coopération agricole
- CGEFI
- Commissaire du Gouvernement

Réunions du Conseil d'administration¹

L'année 2019 a été particulière au regard des règles prévues à l'article 11 de la convention constitutive² car le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois. Ces réunions ont été l'occasion, notamment, de revoir le règlement intérieur et le pilotage des commissions de l'Agence BIO. Elles ont permis aussi de valider le projet de rattachement de l'Agence BIO à l'Agence comptable mutualisée créée avec France AgriMer, l'INAO et l'ODEADOM.

Assemblées générales en 2019

En vertu de l'article 9 de la convention constitutive, l'Assemblée générale est convoquée « au moins une fois par an et en tant que de besoin ». Une Assemblée générale s'est tenue le 21 mai 2019 en vue de :

- la nomination du nouveau président de l'Agence BIO, Philippe Henry (FNAB)
- l'intégration de l'Agence BIO au GIE d'organisation du Congrès mondial de la Bio (OWC) prévu à Rennes en septembre 2020 (et reporté à septembre 2021).

1. Voir composition du CA en annexe.

2. « Le Conseil d'administration doit se réunir au moins une fois pour arrêter les comptes et une fois avant le 1er décembre pour arrêter le projet de budget »





Observatoire national de l'agriculture biologique

DEUX OBJECTIFS : CONNAÎTRE ET ANTICIPER

L'Observatoire national de l'agriculture biologique a pour but d'apporter aux acteurs du secteur **une vision objective et précise des filières bio et de leur développement en France**, de les situer dans leur contexte économique et réglementaire aussi bien au niveau national qu'international. Outil essentiel pour la structuration des filières et la mise en place d'actions de communication, il permet également de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques.

→ TOUS LES CHIFFRES

- www.agencebio.org/les-chiffres

Collecte de l'information

Une palette d'outils permet d'obtenir les informations les plus fiables et exhaustives possibles sur les filières et de connaître l'évolution du secteur :

- ▶ **Suivi des opérateurs engagés et des productions certifiées** par les organismes certificateurs depuis 2001 (*voir graphique page suivante*)
- ▶ **Suivi des notifications** des opérateurs engagés (depuis 2003)
- ▶ Réalisation annuelle d'un **baromètre de perception et de consommation** des produits biologiques (depuis 2003)

▶ **Évaluation annuelle du marché de la consommation alimentaire bio** (depuis 2006) et, en parallèle, suivi trimestriel de la consommation en GMS par le panel de détaillants d'IRI

▶ Études et évaluations ciblées de **filières** ou de **circuits de distribution**

▶ Suivi conjoncturel notamment via le rassemblement des informations du secteur dans la **note de conjoncture** trimestrielle de l'Agence BIO

▶ **Suivi du secteur bio à l'international** (observatoire international de l'Agence BIO), principalement en vue de l'alimentation de la partie « *échos du monde* » des notes de conjoncture, de la préparation du Séminaire International et de l'actualisation des carnets internationaux

▶ Publication d'un **carnet sur les grandes cultures bio** dans l'Union européenne

▶ Réalisation annuelle d'un **baromètre de l'introduction des produits biologiques en restauration collective** (depuis 2009) complété en 2018 par un sondage des élus concernant la loi EGalim et par un **baromètre de l'introduction des produits bio en restauration commerciale**.

Les principales sources d'informations chiffrées complémentaires sont Agreste, du Service de la Statistique et de Prospective du MAA, FranceAgriMer, les commissions bio des interprofessions INTERBEV, INTERFEL, CNIPT, Intercéreales, Terres Univia et CNIEL, les informations du Synalaf.

Une veille internationale est effectuée à partir du suivi des sites étrangers sur l'agriculture biologique, des études économiques et de lettres d'informations. Cette veille est ensuite complétée par des échanges avec les organismes en charge du suivi du développement de l'agriculture biologique des pays de la zone UE et des pays tiers.

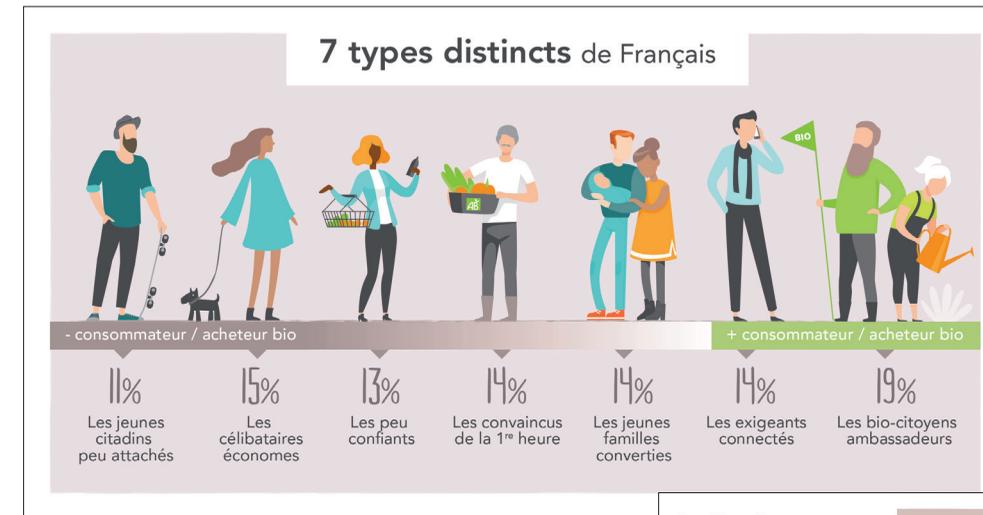
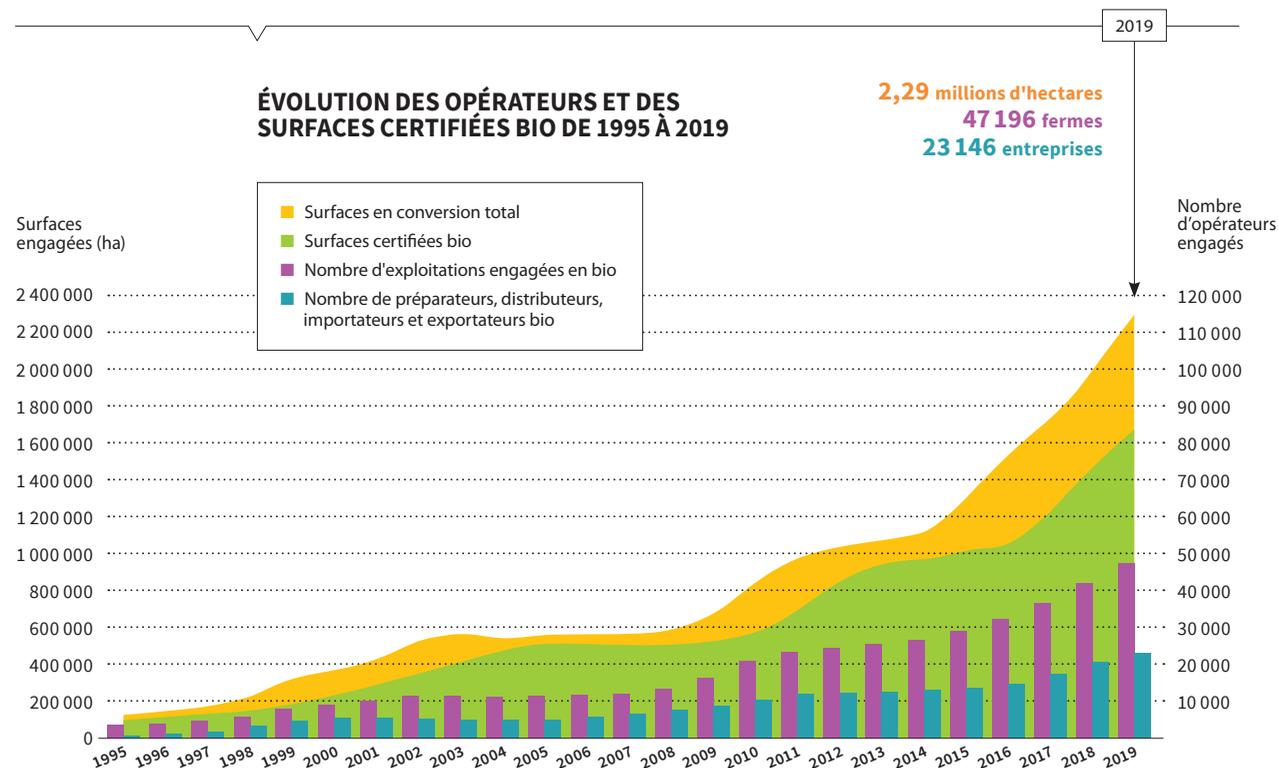
Restitution et analyses

L'Agence BIO a organisé en 2019 deux conférences de presse dédiées à la publication des analyses et chiffres du secteur :

- le 21 février pour l'enquête consommateurs (voir infographies page 11)
- le 4 juin pour les données de production (opérateurs, surfaces et cheptels) et l'évaluation du marché alimentaire bio en France.

Veille sur les effets environnementaux, territoriaux et sociaux de l'agriculture biologique

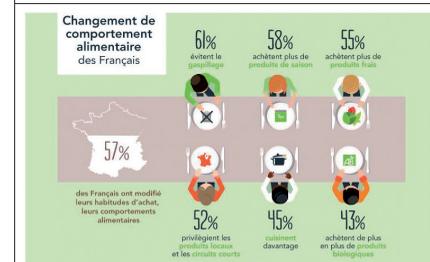
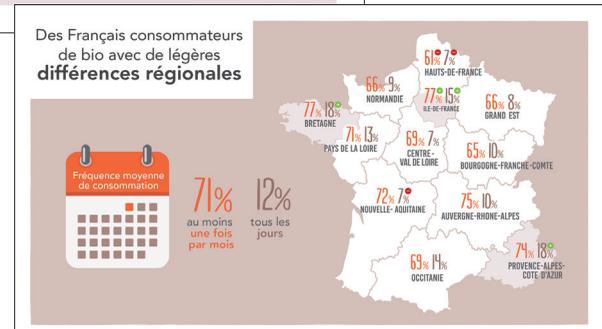
■ **La Commission Environnement et Territoires organise les échanges sur les travaux et les sujets liés aux aménités de l'agriculture biologique.** Une veille attentive est réalisée et partagée afin de déterminer des diagnostics et le cas échéant d'élaborer un plan d'actions. Au cours de l'année 2019, une nouvelle présidente a été désignée : Sabine Bonnot, représentante de la FNAB. La commission s'est réunie le 24 septembre 2019 et a reçu Philippe Pointereau, directeur du pôle Agro-Environnement de Solagro qui a présenté les travaux menés sur la durabilité des régimes alimentaires, ainsi qu'Antoine Szadeczki, coordinateur de projets de protection de la ressource à Eau de

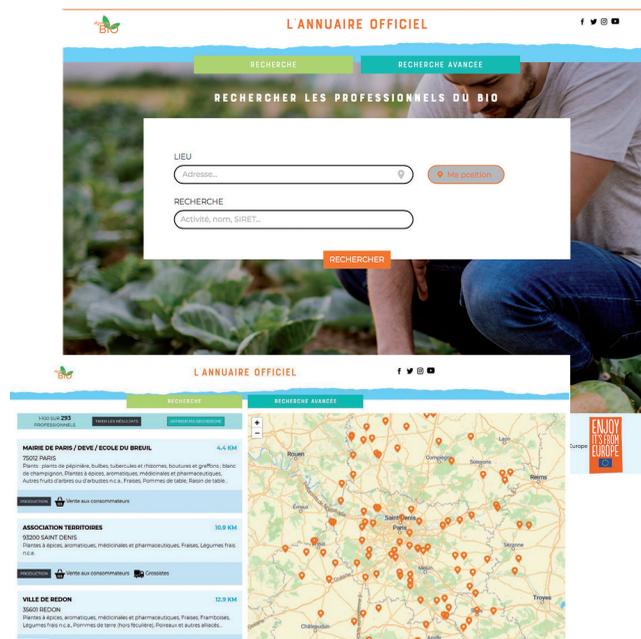


Paris, pour la présentation de projet de paiements pour services environnementaux. Ces présentations étaient un préambule aux échanges sur les propositions que les acteurs bio pourraient porter lors du débat public organisé dans le cadre du Plan Stratégique National de la PAC (2021-2027). La seconde réunion, initialement prévue au mois de décembre, n'a pas pu se tenir en raison des mouvements de grève dans les transports et a été reportée au premier trimestre 2020.

■ **L'Agence BIO a également participé à de nombreux événements avec les travaux suivis dans la commission :** les Rencontres de l'Alimentation durable, le colloque Agriculture et biodiversité, la journée de restitution Agribio 4 et la présentation du méta-programme bio de l'INRA. L'Agence BIO a également pris part à des réunions de travail avec des partenaires (Ademe, Agences de l'eau, INRA) et a été membre du jury pour le concours Agriculteurs d'avenir et le prix de la dynamique agricole.

■ **Enfin, l'Agence BIO met en avant les performances environnementales de l'agriculture biologique** et communique largement à partir des résultats de recherche publiés notamment par le biais du dossier de communication dédié à l'environnement, des FAQ, de posts Facebook sur des thématiques telles que l'eau, la biodiversité ou le changement climatique, en relais des résultats de recherches scientifiques.





Liste officielle des entreprises et des fermes bio

Au sein de ce dispositif, la gestion des notifications en agriculture biologique en application de la réglementation européenne en agriculture biologique permet d'atteindre un triple objectif :

- ▶ publier, via l'annuaire proposé par l'Agence BIO la liste officielle des opérateurs en agriculture biologique permettant d'accéder aux certificats qui leur sont associés ;
- ▶ complétée, le cas échéant, par des informations utiles aux professionnels et aux consommateurs (domaines d'activité, productions, services et activités annexes) ;
- ▶ obtenir des données statistiques.

→ LISTE OFFICIELLE DU BIO

- <https://annuaire.agencebio.org>

PLATEFORME D'ÉCHANGE POUR LES PARTENAIRES

Observatoire des signes officiels de la qualité et de l'origine

Dans le but de renforcer les synergies entre les différentes démarches différenciantes officielles, l'Agence BIO s'est engagée dans l'observatoire économique des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), dont fait partie l'agriculture biologique, aux côtés de l'INAO, de FranceAgriMer, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au travers des directions DGPE et SSP et de l'unité de service Observatoire du Développement Rural de l'INRA.



Outre la connaissance partagée des actions des parties prenantes, l'observatoire des SIQO est un lieu d'échanges concernant la méthodologie et la situation des marchés. Il s'agit aussi de renforcer les liens entre les établissements publics sous tutelle ministérielle. Ce travail de renforcement s'est par ailleurs poursuivi avec deux réunions de mutualisation des études et systèmes d'information.

Commission Filières et Marchés

La Commission s'est réunie le 13 mars 2019. Elle a permis de faire le point sur la conjoncture, de discuter de la répartition de la valeur (notamment des outils mis en place suite aux EGA dans les secteurs laitiers, de la viande et des fruits et légumes et de ce qui existe dans le commerce équitable) et des critères spécifiques au bio à inclure dans les contrats pour un développement pérenne du secteur.

Groupes de travail dédiés

Les groupes de travail thématique sont réunis lorsqu'un besoin de concertation, de coordination d'une action est identifié ou selon les questions d'actualité. Ainsi, une réunion du groupe de travail de la filière Porc bio s'est tenue en septembre 2019. Elle visait à faire un point sur l'état des lieux du marché et les perspectives de développement de la filière en France, à présenter le partenariat de partage de données entre l'Agence BIO, INAPORC et INTERBEV, et à identifier les éventuels besoins d'enquêtes supplémentaires. La réunion a également été l'occasion de réaliser des points d'information sur le fonctionnement de l'Agence BIO, sur les discussions en cours à l'INAO relatives aux bâtiments des porcs bio et sur le lancement du CASDAR Farinelli, mené par l'ITAB et la FNAB, portant sur la castration du porc.

Observatoires régionaux

L'Agence BIO anime le réseau des observatoires régionaux sous convention. L'objectif du réseau est de doter chaque région d'une structure multi-partenaire disposant des données et des outils nécessaires à un accompagnement pertinent des filières biologiques sur leur territoire. A la suite de la nouvelle organisation des territoires français et dans une volonté d'ouverture et de partenariat renforcé avec l'échelon régional, l'Agence BIO a accompagné le montage d'observatoires régionaux de l'agriculture

biologique. En 2019, la majorité des régions françaises sont dotées d'un observatoire régional partagé. Quatre régions ont ouvert la marche en 2017 en signant une convention multipartenaire, portée par les directions régionales du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et incluant les structures locales de développement agricole. Cinq ont soit renouvelé soit créé un tel observatoire en 2018. Ainsi, les régions Île-de-France, Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ont suivi les régions Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, pour engager une nouvelle gouvernance dans les missions régionalisées d'observatoire du bio.



Conventions pour l'échange de données

Différentes conventions ont été signées entre l'Agence BIO et les Instituts techniques agricoles (ITA) ou les associations interprofessionnelles pour favoriser le développement des filières (voir encadré ci-dessous).

Observatoire de la formation des prix et des marges de FranceAgriMer

En 2019, l'Agence BIO a participé aux deux réunions du groupe bio qui ont eu lieu en juin et en septembre. Les filières Lait et Fruits et Légumes ont été tout particulièrement étudiées. Les premiers résultats du travail entrepris sont présentés dans le rapport 2020 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM).

➔ PLUS D'INFORMATIONS

- <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/>

NOUVEAUX DÉFIS

Refonte du Système d'information (SI)

Ce chantier important et d'envergure, engagé en 2017, et débuté en 2018 avec le recrutement d'un chef de projet informatique s'est poursuivi en 2019 avec une phase de cadrage qui a permis la définition des besoins fonctionnels, la sélection des technologies et des prestataires. Elle a égale-



ment permis de décomposer la refonte du SI en deux lots (suivant la méthode Agile) :

- **Lot 1 : portail de notification**
- **Lot 2 : échange de données**

Plusieurs itérations ont été réalisées pour identifier le prestataire adéquat : il s'agit d'ATOS qui est titulaire du marché d'AMOÉ auprès de l'UGAP.

L'année 2019 a été consacrée à la refonte du portail de notification, impliquant un lien resserré avec les organismes certificateurs et d'autres sources d'information comme l'IN-SEE. Toujours dans une optique de faciliter les démarches administratives des opérateurs engagés en bio.

Mutualisation des données

Par ailleurs, l'Agence BIO étudie les possibilités de mutualisation des données et des études avec les autres opérateurs de la sphère agricole, principalement avec FranceAgriMer.

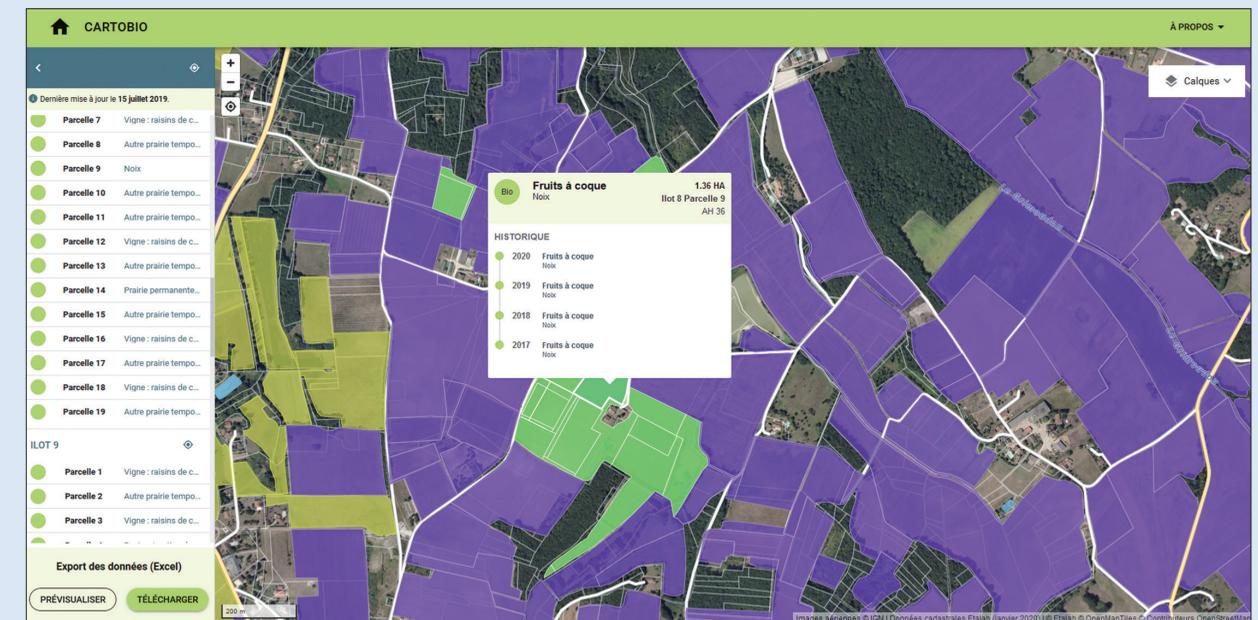
➔ CONVENTIONS POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES

ORGANISMES SIGNATAIRES

- Terres Inovia et ITAB
- IDELE pour le CNIEL
- ITAB

CADRE DE L'ÉCHANGE DE DONNÉES

- pratiques culturelles pour le lin et la féverole bio
- établissement des indicateurs de coûts de production suite aux engagements du CNIEL dans le plan de filière France Terre de Lait
- Accord cadre de collaboration



CARTOBIO « Ouvrir, enrichir et partager les données parcellaires de l'agriculture biologique »

CartoBio est une application, accessible en ligne, qui permet de constituer une base de données géographiques annuelle recensant toutes les parcelles des agriculteurs engagés en agriculture biologique, et de la diffuser par la suite.

CartoBio poursuit deux objectifs :

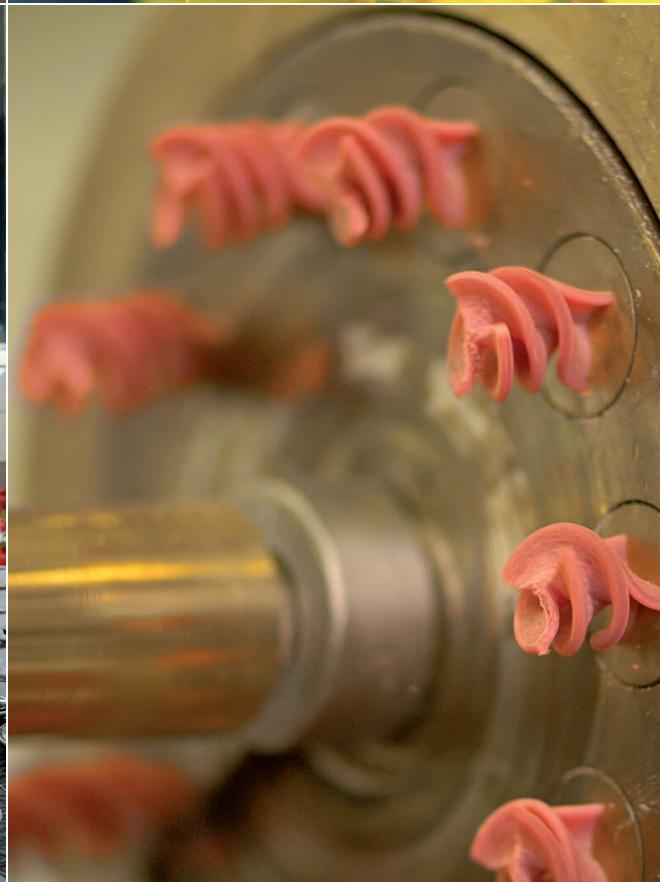
- Créer une base de données exhaustive et à jour permettant le suivi des parcelles cultivées en agriculture biologique en France, et diffuser une version anonymisée, en accord avec le RGPD et la loi pour une République Numérique, pour sa réutilisation à des buts informatiques ou statistiques.
- Faciliter le travail des administrations et des organismes certificateurs en réduisant la charge de l'agriculteur via une plateforme d'échange de données. Cette plateforme répond ainsi au besoin transmis par les professionnels de l'agriculture biologique.

L'application a été développée depuis janvier 2019 au cœur de l'Agence BIO dans le cadre du programme Entrepreneurs d'Intérêt Général du plan d'investissement d'avenir, avec l'appui de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) sur certaines parties techniques.

Sur l'année 2019, deux entrepreneurs (un cartographe et un développeur) ont été recrutés pour conclure les partenariats, et concevoir les fonctionnalités clés avec les organismes certificateurs et les agriculteurs, au cours de réunions et de visites sur le terrain.

➔ CARTOGRAPHIE DES PARCELLES BIO

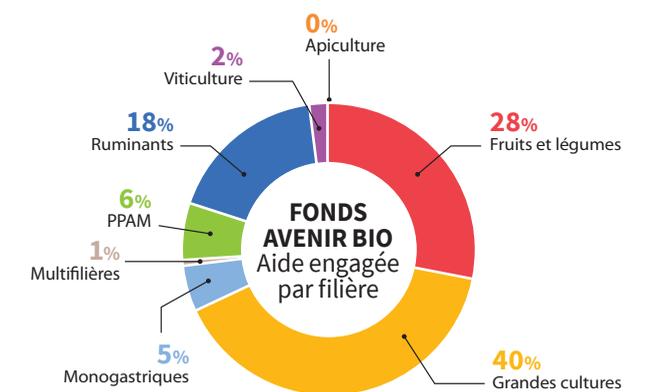
- <http://cartobio.org/>



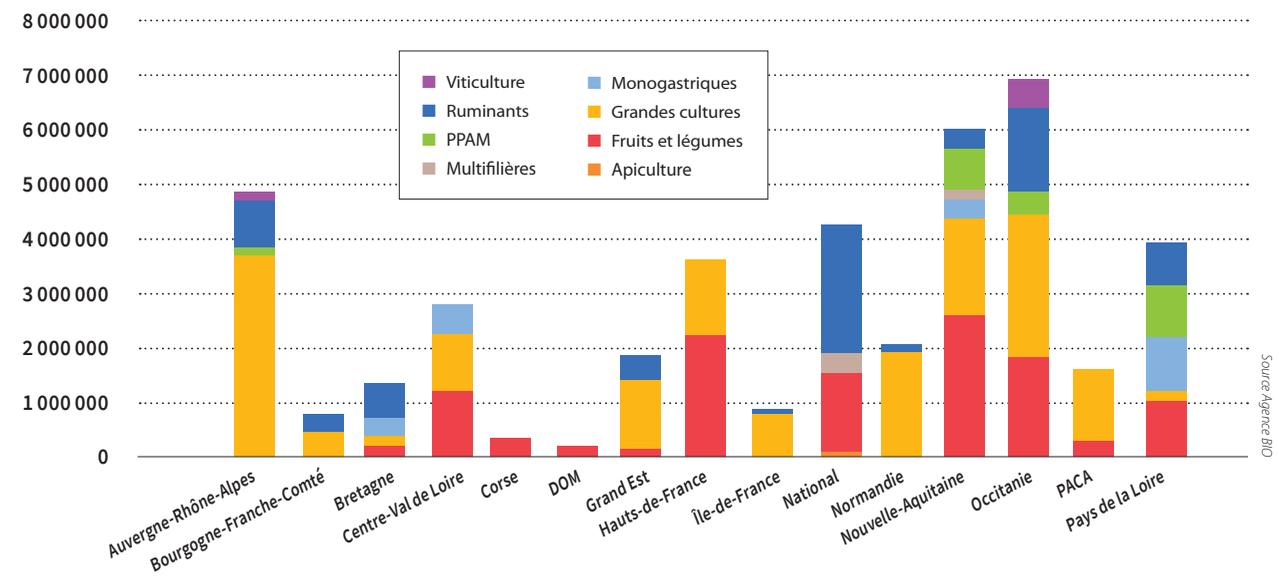
Structuration des filières biologiques « Avenir Bio »

LE FONDS AVENIR BIO

Mis en place en 2008, ce fonds a pour objectif de déclencher et soutenir des programmes de développement des filières biologiques. Renforcé dès 2018 dans le cadre du programme *Ambition Bio 2022*, le fonds Avenir Bio est doté de **8 millions d'euros par an en 2019**.



RÉPARTITION PAR RÉGION ET PAR FILIÈRE DEPUIS 2008



Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en a confié la gestion à l'Agence BIO. Ce fonds vise à soutenir des **démarches partenariales, cohérentes, engagées sur plusieurs années**, entre groupes de producteurs et entreprises de conditionnement, transformation ou distribution afin de **développer et promouvoir des productions biologiques de qualité** et le plus possible de proximité. Depuis 2008, 41,6 millions d'euros d'aide ont été engagés pour des projets.

LES APPELS À PROJETS

Lancement de deux appels à projets

Les appels à projets (AAP) n°19 et n°20 ont été lancés :

■ **L'AAP19** a été lancé le 11 mars et clôturé le 3 juin 2019 : **11 dossiers** ont été déposés (dont 3 dossiers incomplets non présentés en Comité Avenir Bio) ; **4 dossiers** ont été retenus et engagés.

■ **L'AAP20** a été lancé le 15 octobre 2019 et clôturé le 15 janvier 2020 : **18 dossiers** ont été déposés, dont **15 projets** ont été présentés lors du Comité Avenir Bio des 18 et 19 février 2020 (3 dossiers incomplets non présentés).

Engagements en 2019

Au total, **14 nouveaux engagements financiers** ont été formalisés, pour les **AAP 18 et 19**, avec **6 681 760€ attribués** sur 24 246 000€ d'investissements éligibles. Deux dossiers étaient en attente à la fin 2019 : Cizeron et Ekibio. Les programmes retenus pour un soutien financier en 2019 sont les suivants :

AAP 18

5 programmes filière Grandes Cultures

✓ Projet porté par **Biocer** en partenariat avec **Fermes Bio, Défi Bio** et **Normandie Grains Bio**. Le projet consiste en la création d'un nouvel outil de mouture sur pierre, d'ensachage et de conditionnement sur le site de Marcilly-la-Campagne, ainsi qu'en la conception d'une gamme de farines à valeur ajoutée et de graines ensachées à destination de la distribution spécialisée et la grande distribution. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 575 191 euros.

✓ Projet porté par la **SCIC Graines Équitables** en partenariat avec la **SAS Trésors Gascons, l'EARL d'Hourques, la SCI Grains de Folie, la SCEA Terre Blanche** et le **Moulin Marty**. Le projet vise à valoriser les grandes cultures bio en Occitanie sur deux bassins de production : Aude et Gers, en créant des outils de stockage et de transformation fonctionnels sur les deux sites. L'Agence Bio va suivre ce projet à hauteur de 1 034 625 euros.

✓ Projet porté par la coopérative **CAPDEA** en partenariat avec la société **Desialis**. Le projet consiste en la création d'un nouvel atelier de production de balles (luzerne déshydratée en brin long) et de stockage à destination de l'alimentation animale, avec pour objectif la valorisation de 1500 ha de luzerne bio sur les régions Grand Est, Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 382 689 euros.

✓ Projet porté par la **SARL Thomas** en partenariat avec la société **Biocamargue**. Le projet vise, d'une part, à accroître les capacités de production de l'usine de première transformation (usine SARL Thomas) face à l'augmentation des volumes de riz paddy, ainsi que la multiplication des références de riz transformés, et d'autre part à répondre à la demande des clients de l'aval sur la fabrication de galettes de riz rondes et fines via les investissements appropriés sur Biocamargue (première et deuxième transformations). L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 330 459 euros.

✓ Projet porté par **Oleosyn Bio**. Le groupe **Avril** et la coopérative **Terrena** souhaitent sécuriser les approvisionnements en protéines végétales bio de leur activité nutrition animale et réduire leur dépendance aux matières premières importées. Ils vont pour cela investir dans un outil de trituration via la structure Oleosyn Bio. L'outil permettra de traiter 20 000 T/an de graines de soja et 12 000 T/an de graines de tournesol et colza pour produire des tourteaux (tournesol, soja, colza) et des huiles végétales : première pression à froid et pression à chaud. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 481 484 euros.

4 programmes filière Fruits et Légumes

✓ Développement des productions maraîchères bio en Martinique : programme porté par l'association **Les Cols Verts Martinique**, en partenariat avec le **GRAB Martinique** qui consiste à proposer une solution de commercialisation caractérisée par des précommandes garantissant les revenus des producteurs, la mutualisation de productions venant de plusieurs exploitations afin de proposer des paniers de fruits et légumes variés, et de pallier les obstacles en matière de logistique et communication. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 103 650 euros.

✓ Projet porté par **Biocitania** en partenariat avec **Causier, Erme, Cerfrance, la Communauté de communes de Lomagne, le Crédit Agricole, Uni-Vert, Fleurance Nature** et **Saveurs du Léon**. Dans un contexte de recul de la production d'ail conventionnel en Occitanie, le projet vise à dynamiser la **filière Ail bio**, production intégrée dans les rotations grandes cultures à forte valeur ajoutée et en répondant à une forte demande du marché. Le projet consiste à la création d'une station de collecte, stockage et première transformation (calibrage, brossage et déterrage, égrainage, conditionnement) et d'expédition d'ail bio. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 407 562 euros.

✓ Projet porté par la coopérative **Kiwi Sud-Ouest (KSO)** en partenariat avec **Pronatura, Manger Bio Périgord** et **Vergers des Landes**. Le projet consiste en la modernisation d'une station fruitière de collecte, calibrage, stockage sous atmosphère contrôlée et conditionnement et le passage de la coopération de 62% en kiwis bio à 100%

bio. Le projet permettra l'augmentation des volumes et de la qualité des kiwis bio et l'allongement de la période de mise en marché pour une meilleure rémunération des producteurs adhérents et une augmentation des surfaces en kiwis bio. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 302 514 euros.

✓ Projet porté par **Champicarde**. L'entreprise est confrontée à deux problématiques : le besoin d'augmenter sa rentabilité et l'atteinte prochaine de sa limite de capacité de production. Le projet consiste à reconstruire une champignonnière moderne afin de poursuivre l'activité de l'entreprise, de lui permettre de suivre ses clients dans leur croissance, de poursuivre et développer les échanges avec les agriculteurs biologiques. A plus long terme, la filière engagée cherchera à converger sur une production locale de compost biologique. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 1 181 266 euros.

1 projet de développement filière Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM)

✓ Projet de structuration d'une filière PPAM bio dans le Centre Ouest, porté par la coopérative **Biopopam** en partenariat étroit avec le négociant **Herbes Grand Ouest** et **Lea Nature**. Le projet consiste à construire des partenariats entre groupements de producteurs, relocaliser les approvisionnements, maîtriser la qualité des matières premières et développer un savoir-faire technique de production et de transformation. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 743 365 euros.

1 projet de développement multi-filières

✓ Projet porté par **Vegetarian Gourmet** en partenariat avec **SAS Alliance Bio, Arcadie, FRDP**. Le projet vise à développer et conforter l'offre de produits bio (français, vegan, surgelé et frais) pour répondre à la forte demande du marché par la création de filières depuis la production jusqu'à la commercialisation (Restauration hors domicile, grossistes et réseaux spécialisés). L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 185 091 euros.

AAP 19

1 programme filière Grandes Cultures

✓ **Projet à destination de l'alimentation humaine et animale**, porté par la **minoterie Dornier**, en régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Il vise à construire une filière volaille de chair, poule pondeuse et pain bio, notamment à destination de la restauration collective. Le total des investissements s'élève à 1,8 million d'euros sur 4 ans. L'Agence BIO va suivre ce projet à hauteur de 302 297 euros.

2 programmes filière Fruits et Légumes

✓ **Terre d'Agrumes**. Projet de développement de la filière agrumicole biologique pour faire face à la demande croissante en agrumes bio. Les moyens mis en œuvre sont la création d'un centre de conditionnement spécialisé en bio pour absorber la production et la formation des producteurs partenaires et techniciens pour optimiser les rendements et les coûts et ainsi sécuriser la production. Le total des investissements s'élève à 750 000 euros sur 3 ans. L'Agence BIO suit ce projet à hauteur de 253 286 euros.

✓ **CAVAC-Plants du Bocage**. Création d'une chaîne de calibrage, de triage, de conditionnement et d'expédition pour les pommes de terre. Le total des investissements s'élève à 1,3 million d'euros sur 2 ans. L'Agence BIO suit ce projet à hauteur de 521 000 euros.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES EN COURS

Au cours de l'année 2019, les programmes arrivant à leur terme ou en fin de phase ont fait l'objet d'une évaluation, afin de s'assurer de la conformité des actions réalisées et d'estimer leurs impacts sur les filières considérées.

Projets clôturés

13 programmes ont été clôturés au cours de l'année 2019, et 5 programmes ont été soutenus pour la mise en œuvre d'une nouvelle phase.

Le montant des **investissements éligibles** s'est élevé à près de **2 millions d'euros** pour un montant d'aide de **660 369€, engagé pour les nouvelles phases de programmes**, soit **8%** de l'enveloppe allouée aux porteurs de projet et à leurs partenaires bénéficiaires, dans le cadre de la gestion des crédits alloués aux acteurs économiques dans la procédure d'appel à projets Avenir Bio.

→ LES PROJETS CLÔTURÉS

7 programmes filière Grandes Cultures

- Favrichon & Vignon
- Moulins Bourgeois
- Axereal Bio
- Terrena Poitou
- Sud Blé Dur Bio
- SARL Thomas
- Biofournil

1 programme filière Lait

- Fromagerie de Val d'Ormeze

6 programmes filière Fruits et Légumes

- Prosain
- Pronatura
- Ferme de la Motte
- Dynamis
- Héraclès
- Terravec

→ PHASE 2 ENGAGÉE

- Arcadie
- Cizeron
- Biosavane
- Adatris
- MBIM

CLUB DES FINANCEURS

Le Club des financeurs réunit régulièrement les différents organismes susceptibles d'intervenir dans le financement de projets. Il se compose :

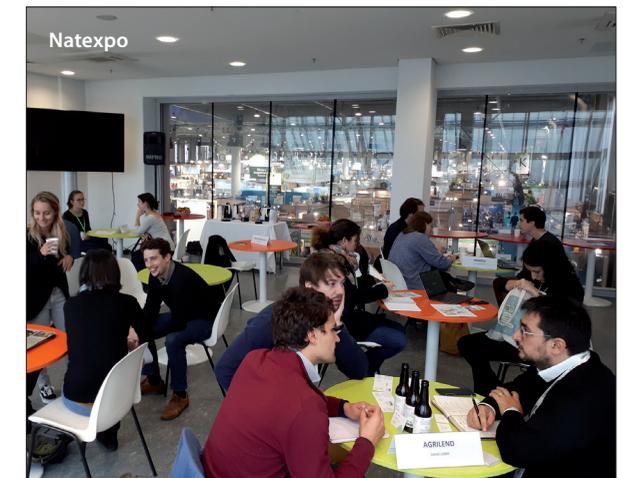
- ▶ **des financeurs publics** : Conseils régionaux, Agences de l'eau ;
- ▶ **des banques** : Crédit Agricole, Triodos, Crédit Mutuel et CIC, BPCE, La Nef, Crédit Coopératif, Bpifrance ;
- ▶ **des structures d'appui** : Siagi, Caisse des dépôts et le réseau TPE de la Banque de France ;
- ▶ **des structures d'intervention en fonds propres** : Esfin Gestion, Sofiprotéol, Défi Bio (le fonds d'investissement au service du développement de la filière bio de Biocoop a intégré le Club des financeurs en 2019) ;
- ▶ **des plateformes de financement participatif** : Miimosa, Blue Bees, KissKissBankBank et Agrilend.

Il se fixe comme objectif de coordonner et d'optimiser les différentes sources de cofinancement pour soutenir les projets d'investissement et de structuration des filières biologiques, notamment pour favoriser le portage des projets des PME et TPE du secteur, et pour sensibiliser les organismes bancaires aux spécificités du bio.

Le Club des financeurs s'est réuni le 9 juillet 2019 afin de faire le point sur :

- ▶ l'état de la filière Œufs bio et de sensibiliser les financeurs à la nécessité de soutenir des projets viables et durables
- ▶ les outils de contractualisation mis en œuvre par les différentes interprofessions
- ▶ les projets des AAP 18 et 19 et les forums régionaux ayant eu lieu en 2019.

Au cours de l'année 2019, l'Agence BIO a par ailleurs accompagné certaines INTERBIO dans la construction de leur Club des financeurs régionaux, notamment en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bretagne. L'accompagnement de l'Agence BIO a consisté à transmettre les contacts des membres du Club, à expliquer les modalités de fonctionnement et les objectifs du Club et à participer aux événements régionaux organisés par les INTERBIO, notamment le forum financeurs d'INTERBIO Occitanie le 16 avril à Auzeville-Tolosane (10 rendez-vous avec des porteurs de projet).



FORUMS DE STRUCTURATION DES FILIERES

Deux forums Structuration des filières ont eu lieu en 2019 en lien avec le Club des financeurs. Le premier lors du salon Tech&Bio, le second lors du salon Natexpo (voir les précisions page 30).

Lors de ces forums, des rendez-vous personnalisés sont proposés aux porteurs de projets bio afin d'aborder notamment la **question du financement** de ces projets :

- ▶ avec des **financeurs potentiels publics ou privés** afin de présenter un projet bio et d'échanger sur les outils de financement mobilisables au cas par cas.

- ▶ avec les chargé(e)s de mission du **pôle de structuration des filières de l'Agence BIO** afin de présenter et d'échanger sur une démarche collective de développement des filières de l'agriculture biologique, dans l'optique d'un prochain dépôt de dossier au **Fonds Avenir Bio**.

RÉUNIONS BILAN DES PROGRAMMES AVENIR BIO

L'Agence BIO organise avec les porteurs de projets soutenus dans le cadre du Fonds Avenir Bio des réunions de bilan. Celles-ci permettent d'attester de la bonne exécution des travaux mais aussi de donner de la visibilité à la filière concernée. En 2019, l'Agence BIO a participé notamment à (*liste non exhaustive*) :

► La réunion bilan du programme porté par les **Moulins Bourgeois** à Verdelot en Seine-et-Marne, en partenariat avec **Agri CPS, Biocer, Acolyance, SAS Centre Bio**, la minoterie **Dupuy Couturier, Les moulins de la Bassée, Patibio** et les **ETS Moulins**. Ce projet avait pour objectif de développer la filière Grandes Cultures en Île-de-France en créant un nouveau bâtiment pour le stockage des céréales et des farines biologiques, et d'augmenter la contractualisation amont et aval.

► La réunion bilan de la phase 2 du programme porté par la cave coopérative du **Vignoble de la Voie d'Héraclès**, en associant des metteurs en marché, deux caves coopératives et son partenaire historique, **Nestlé Water Sud Source Perrier**. Le projet repose sur la création d'un nouvel outil de vinification moderne et innovant. Ce programme a pour objectif d'assurer la régularité de production tant sur la qualité que la quantité de vins bio, en répondant à des besoins d'expansion progressive sur des volumes conséquents.



Moulins Bourgeois



Vignoble de la Voie d'Héraclès

► La réunion bilan du programme porté par la SARL **Ferme de la Motte** sur le site de Talcy, dans le Loir-et-Cher, en partenariat avec **Nous Paysans Bio, Agriculture Biologique en Picardie, Biocentre** et **Carrefour**. Ce projet avait pour objectif de développer et sécuriser les surfaces en légumes de plein champ bio tout en augmentant les capacités de conditionnement.

► La réunion bilan mi-parcours du programme **Laits 3 Bio** porté par **UNICOR** en partenariat avec **Les Bergers du Larzac, Sodiaal Union, Arcadie Sud Ouest, et Chèvres Bio de France**. Ce dernier avait pour objectifs communs aux trois filières Lait de répondre aux besoins : en lait exprimés par les marchés, en accompagnements exprimés par les éleveurs, en matière de qualité du lait liés aux produits à haute valeur ajoutée, liés à la valorisation des coproduits de l'élevage laitier.

► La réunion bilan du programme porté par **Bretagne Viande Bio**, déposé en associant **la Maison Cosperec, Montfort Viandes, Biocoop, l'Association des Éleveurs de Lapins de France, TVR** et **Éleveurs Bio de France**. Ce programme, localisé dans le Grand Ouest, avait pour objectif d'encourager la production de viandes bio dans la région, en proposant un suivi technique aux éleveurs ainsi que des débouchés pérennes et diversifiés, en lien avec les artisans bouchers et le réseau Biocoop. Cette journée a été l'occasion de visiter le rayon boucherie du magasin Biocoop de Redon, s'approvisionnant notamment auprès de BVB.

FILMS COURTS

Dans la continuité des films produits en 2018, l'Agence BIO a mis en valeur deux nouveaux projets soutenus par le fonds Avenir Bio, tournés en 2019 : « Coopérative d'agriculteurs bio du Sud-Ouest » (filière Fruits et Légumes), et « Réseau d'éleveurs » (filière Viandes).

Les films ont été publiés sur la plateforme YouTube de l'Agence BIO, où l'on retrouve également les films de 2018 : « Riz de Camargue » et « Réseau de boulangeries solidaires ». Ils ont également été relayés auprès des partenaires et réseaux sociaux de l'Agence BIO.

STRUCTURER ET VALORISER LE BIO EN RESTAURATION COLLECTIVE ET COMMERCIALE

Travaux de concertation multi-acteurs pour une meilleure intégration du bio en restauration

■ **Participation au Conseil national de restauration collective.** Le CNRC, instauré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en mars 2019, regroupe les pouvoirs publics et sept collègues d'acteurs impliqués dans la restauration collective. Cette instance a pour mission première d'élaborer les textes réglementaires, de piloter leur mise en œuvre opérationnelle et d'accompagner les acteurs.

■ **Co-présidence du Groupe de travail « Outils d'accompagnement et moyens » avec Isabelle Maincion de l'Association des maires de France (AMF).** Le but de ce groupe de travail est de donner des clés aux acteurs de la restauration pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la loi EGalim. Ces outils concernent l'aide à la décision, à la structuration des filières d'approvisionnement sur leurs territoires, à la formulation des marchés publics, à la formation des personnels concernés, nécessaires à l'atteinte des seuils définis à l'article L.230-5-1, ainsi qu'à l'élaboration du plan pluriannuel de diversification des protéines décrit à l'article L.230-5-4.

Une production notable de ce groupe de travail est la pu-

blication en novembre 2019 du guide *Les mesures de la loi EGalim concernant la restauration collective* et constitue un décryptage des textes réglementaires.

■ **Groupe de travail suivi des objectifs de la loi EGalim :** ce groupe a pour but de suivre la mesure concernant les approvisionnements en restauration collective (20% de bio et 50% de produits durables et de qualité). Il a pour objectifs d'évaluer les outils de suivi existants et de mettre en place un bilan statistique annuel et la méthodologie correspondante.

■ **Groupe de travail Nutrition.** Les objectifs de ce groupe de travail sont de faciliter la mise en œuvre des actions en nutrition en restauration collective prévues dans le Programme national pour l'alimentation et la nutrition (Programme national nutrition santé et Programme national pour l'alimentation), de créer un espace d'échanges et de concertation sur les actions nutrition et de développer des outils d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ces actions.

Ce groupe travaille notamment sur l'introduction du repas végétarien et en particulier sur un guide sur la composition du menu végétarien et des supports de communication à destination des professionnels pour les aider à atteindre cet objectif de la loi EGalim. Ces collaborations multi-acteurs ont eu lieu durant l'année 2019 et aboutiront à la publication du guide et des supports annexes en 2020.

■ **Participation au Groupe de travail interprofessionnel « Consommation hors domicile » de France AgriMer.** Le but est de contribuer aux cahiers des charges d'études quantitatives et qualitatives mutualisées.

■ **Participation à la Commission Bio d'INTERBEV :** guide d'approvisionnement de la viande en Restauration hors domicile (RHD), et participation à la journée « viande bio et restauration collective » (infos : interbev.fr, rubrique INTERBEV / Agenda / Journée spécifique 16 octobre 2019).

■ **Animation du réseau des partenaires professionnels de l'Agence BIO, acteurs de l'introduction de produits bio en restauration collective sur le plan national et régional.** Interventions lors de colloques, telles que

les Rencontres Pro et Bio d'Initiative Bio Bretagne (IBB), un échange entre les entreprises bio bretonnes sur une thématique choisie par leurs adhérents. Elles se sont déroulées le 26 novembre au Zoopole de Ploufragan (Côtes-d'Armor) et traitaient des produits biologiques en restauration hors domicile. Cette journée était destinée aux professionnels de la restauration collective et commerciale qui portent un projet d'introduction de produits bio ou qui réfléchissent à une telle démarche, ainsi qu'aux fournisseurs de la RHD. Dans ce cadre-là, l'Agence BIO est intervenue en introduction de la journée avec une mise en contexte sur l'observatoire du bio en RHD et la loi EGalim.

■ **Commission Actions en restauration collective Bio (ARC Bio)** La commission ARC Bio, interne à l'Agence BIO, regroupe des professionnels de la restauration collective, des acteurs des filières, des pouvoirs publics, l'INAO, les interprofessions, des associations diverses de la société civile et des parents d'élèves... Il s'agit d'une plateforme de concertation, d'expertise et de développement de complémentarités sur le bio en restauration collective.



Valorisation du cahier des charges de la restauration commerciale

Pour répondre à la demande sans cesse croissante des Français en matière de produits biologiques, le cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique a été modifié par arrêté interministériel fin décembre 2019, pour une application obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Conformément au nouveau cahier des charges, les restaurants commerciaux peuvent maintenant afficher le logo AB sur leur devanture et dans leur communication, suivi du pourcentage d'introduction : plus de 50%, de 75% ou de 95% de produits bio. L'INAO a été chargé de mettre en place la réglementation et le cahier des charges correspondants et l'Agence BIO, chargée de la promotion de la marque AB au niveau national, a ainsi relayé le communiqué de presse ainsi que la publication du nouveau cahier des charges sur ses réseaux sociaux et son site.

Au sujet de la restauration commerciale, la conférence de presse du 18 novembre 2019, a bénéficié de 4 interventions : celles des président et directeur de l'Agence BIO, Philippe Henry et Florent Guhl qui ont présenté les chiffres de l'étude sur la restauration commerciale de 2019, celle de Philippe Cabarat (président de la Commission bio d'INTERBEV), qui a réalisé un focus sur la filière viande dans le secteur de la restauration commerciale et celle d'Olivier Nasles (CNAB) qui a expliqué les innovations et avantages du cahier des charges bio de la restauration commerciale.

Conventions de partenariat

Deux conventions de partenariat ont été signées :

- ▶ avec le **Syndicat national de la restauration collective** (SNRC) représentant la restauration concédée ;
- ▶ avec **Restau'Co** pour les établissements de restauration en gestion directe.

Ces conventions visent à renforcer leurs relations et favoriser la promotion du bio en restauration collective. Cet engagement s'est concrétisé par la signature de deux conventions au Salon des maires et collectivités locales le 20 novembre 2019. Il contient des éléments concernant le partage des données, la structuration des filières, et des actions de communication conjointes.



Sylvie Dauriat, présidente de Restau'Co
Philippe Pont-Nourat, président du SNRC
Philippe Henry, président de l'Agence BIO,
lors de la signature des 2 conventions de partenariat avec l'Agence BIO.

Échanges et promotion autour des initiatives bio en restauration

■ Lors du **salon Restau'Co** (17 avril 2019), un programme de rencontres professionnelles, d'animations culinaires et de témoignages d'acteurs a été mis en place (voir chapitre *Missions de communication et échanges*, p. 29).

■ Lors du **salon Tech&Bio**, une journée à destination des collectivités territoriales, comprenant une table ronde et un parcours thématique portant sur la mise en œuvre de la loi EGalim en restauration collective, a été co-organisée avec l'APCA (voir p. 30).

■ Lors du **Salon des maires et des collectivités locales** (SMCL) a été mis en place un programme de rencontres professionnelles, d'animations culinaires, de témoignages d'acteurs autour de la mise en œuvre de la loi EGalim en restauration collective (voir p. 31).



Missions de communication et d'échanges

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LET'S BOOM

En 2017 l'Agence BIO a été lauréate d'un appel à projet européen permettant le cofinancement de la majorité des actions de communication. 2019 a été la deuxième année de travail sur le programme biennal de communication *Let's BOOM* (Let's Bring Out the Organic Market) 2018/2019 **cofinancé par l'Union européenne**.

Mis en œuvre en concertation avec les partenaires, notamment les interprofessions nationales et les relais régionaux, au sein de la commission communication, en cohérence

avec le programme *Ambition Bio 2022*, cette campagne a pour objectifs de **développer la consommation, d'accroître la notoriété du logo bio européen, d'élever le niveau de connaissances** des consommateurs, des relais d'opinion et de la communauté éducative, et de **renforcer la confiance générale** dans le secteur bio. L'objectif final est de contribuer au **développement le plus harmonieux possible du bio (production et consommation) sur l'ensemble du territoire**.

Le programme de communication s'articule autour de 5 axes d'actions : relations presse, campagne TV, communication digitale, événements fédérateurs et outils d'information. Des actions complémentaires ont été mises en œuvre hors programme cofinancé.

→ UNE PRÉSENCE MÉDIATIQUE AFFIRMÉE ET DIVERSIFIÉE

- Des retombées presse nombreuses et positives : près de **1400 articles et reportages** pour **1,7 milliard de contacts estimés**, et plus de **28 M€** d'équivalent achat d'espaces médias
- Une campagne TV impactante générant près de 130 millions de contacts sur la cible + 15 ans, grâce à la diffusion de 30 programmes courts *De la Terre à l'assiette* sur deux chaînes du groupe France Télévisions
- Une présence renforcée sur les réseaux sociaux (**Facebook : 222 000 fans**), près de **10 000 followers sur Twitter** et **1 million d'impressions** (fin 2018), **900 abonnés** sur Instagram et YouTube
- Plus de **130 000 outils d'information et de sensibilisation** pour les différents publics (kit pédagogique, kit d'animation restauration collective, outils génériques, etc) diffusés
- 7^e édition des **Petits Reporters du Bio** : 10 candidatures sur tout le territoire
- Des temps forts tout au long de l'année : participation à de nombreux salons (Salon international de l'agriculture, Restau'co, Salon des maires et des collectivités locales, Tech&Bio, Natexpo...), organisation de deux rencontres nationales, 20^e édition du Printemps BIO, etc.



ORGANISATION OU PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS FÉDÉRATEURS

Salon Millésime Bio du 28 au 30 janvier à Montpellier

Participation de Gérard Michaut, président de l'Agence BIO, à l'inauguration de ce salon professionnel et coordination par l'Agence BIO de 2 conférences portant sur « Le marché des vins biologiques en France et en Europe » et « Le cuivre : quel avenir pour la viticulture bio ? ».

Salon Biofach, du 13 au 16 février à Nuremberg (Allemagne)

Animation d'un stand Agence BIO dans le pavillon France - Made in France / Made with love, qui a permis des échanges avec de nombreux interlocuteurs internationaux et une large diffusion des chiffres-clé du marché français après des visiteurs professionnels. Participation au **Webinar préparatoire au salon** organisé le 17 janvier par Business France et intervention lors de la **conférence « The European market session »** organisée par le FIBL.

56^e édition du Salon international de l'agriculture (SIA)

L'Agence BIO et ses partenaires ont participé au SIA à Paris, du 23 février au 3 mars 2019, avec l'animation d'un stand d'information et d'animations éco-conçu de 150 m² situé à l'entrée du Pavillon 4. **Plus de 190 animations grand public**, près de **500 interventions de professionnels du secteur** et **10 temps forts professionnels**, dont la remise des **Trophées de l'Excellence Bio**, ont été proposés pour sensibiliser à l'agriculture biologique les **15 200 visiteurs grand public**, **1 200 visiteurs professionnels** et **100 décideurs publics** qui se sont rendus sur le stand de l'Agence BIO.

Cette 56^e édition a été marquée par la **signature du nouveau Contrat d'objectifs et de performance (COP)** de l'Agence BIO 2019-2023 par Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Gérard Michaut, président de l'Agence BIO ; le renforcement du partenariat entre l'Agence BIO et l'École de Paris des Métiers de la Table (EPMT), qui s'est traduit par une mobilisation des apprentis et des formateurs dès la rentrée scolaire, une présence quotidienne de l'école sur le stand et des animations spécifiques ; la médiatisation du bio en restauration collective, avec l'organisation d'une journée spécifique en partenariat avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la participation au débat sur

la mise en œuvre de la loi EGalim en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; l'animation de deux Agri'débats sur les « vrai-faux du bio » et « les Français et le bio » ; l'augmentation du nombre d'animations proposées par l'association Bioconsom'acteurs afin de sensibiliser les plus jeunes, et la valorisation de l'ensemble des stands et animations autour des produits bio sur le salon via un « social wall ».

Salon Restau'co, le 14 avril à Paris

L'Agence BIO et ses partenaires ont participé à ce salon afin d'apporter de l'information de fond sur l'introduction des produits biologiques en restauration collective auprès des professionnels du secteur en gestion directe. Des rencontres professionnelles, des échanges d'expérience, notamment grâce à la présence du chef formateur François Bataille, ainsi que des démonstrations culinaires ont été proposés aux visiteurs.

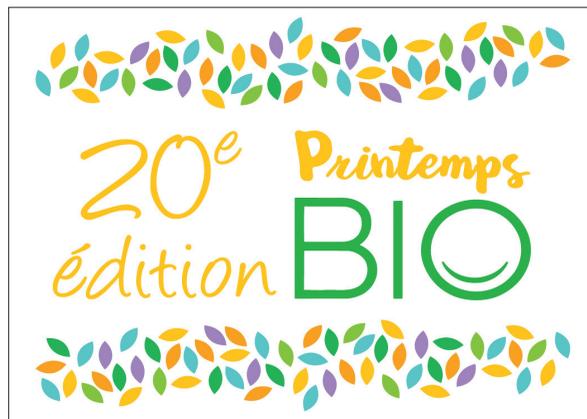
Cette édition a été marquée par la participation de Florent Guhl à la « flash'conf » du salon dédiée à la loi EGalim, retransmise via un Facebook Live sur la page Agriculture-BIO, et l'organisation d'un temps fort bio en restauration collective sur le stand, qui ont permis de toucher plus de 550 visiteurs et plusieurs milliers de contacts via les réseaux sociaux.

14^e édition du Séminaire international le 18 juin à Paris

Cet événement, dont le thème était « Le bio face aux enjeux sociaux et environnementaux », a été structuré autour de 3 tables rondes portant sur les questions d'accessibilité, d'équité et de paiements pour services environnementaux. Après l'introduction de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), cette journée a permis de donner la parole à des représentants de nombreux pays (Sénégal, Royaume-Uni, Pologne, Belgique, Italie, Suisse, Costa Rica), de la Commission européenne et d'IFOAM Europe. Le Séminaire international a réuni plus de 210 participants. Une diffusion des débats en direct et en replay était également disponible. **Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation** a fait une allocution en conclusion de la journée.

20^e édition du Printemps BIO

Ce temps fort d'information et de promotion de l'agriculture biologique s'est déroulé pendant la première quinzaine de juin 2019, dans toute la France. Il a notamment été marqué par une conférence de presse nationale sur les chiffres production et marché du bio, une campagne TV avec la diffusion de 15 programmes courts *De la terre à l'assiette* sur France 2 et France 5, et la 7^e édition du concours *Les Petits Reporters du Bio* (voir page 34). Dans le cadre du Printemps



BIO, les relais régionaux coordonnent et développent des actions avec les acteurs locaux. Pour cette 20^e édition, une page événementielle Printemps BIO a été créée sur le site Internet de l'Agence BIO depuis laquelle ont été relayés les animations et événements mis en œuvre en région via une carte interactive. Le Printemps BIO a été également largement valorisé sur les réseaux sociaux de l'Agence BIO.

Salon Tech&Bio 18 et 19 septembre à Bourg-lès-Valence (Drôme)

Participation à la 7^e édition du salon Tech&Bio, salon des techniques bio et alternatives organisé tous les deux ans par les Chambres d'agriculture, avec **l'animation du pôle Structuration des Filières Bio** dans l'espace collectif Bto-Bio situé au cœur du village exposants, l'organisation d'un **Forum Structuration des filières**, rassemblant porteurs de projets, financeurs et chargés de mission Avenir Bio, et la mise en œuvre de **2 conférences sur le financement de projets et le soutien aux filières bio**. L'Agence BIO a également co-organisé avec l'APCA une journée à destination des collectivités territoriales, comprenant une table ronde et un parcours thématique portant sur la mise en œuvre de la loi EGalim en restauration collective et elle a lancé la 7^e édition des Trophées de l'Excellence Bio en partenariat avec le Crédit Agricole.



Salon Natexpo du 20 au 22 septembre Paris-Nord Villepinte

Participation à ce salon international professionnel des produits biologiques organisé chaque année par La Fédération Natexbio, avec l'animation d'un stand dans le secteur alimentation pour renseigner les professionnels du secteur et l'organisation d'un Forum Structuration des filières, rassemblant porteurs de projets, financeurs et chargés de mission Avenir Bio.

Assises de l'Agriculture Biologique le 14 novembre à Paris

Cette 12^e édition, introduite par Arnaud Leroy, président de l'ADEME, portait sur « Le prix du Bio ». Cette journée, au cours de laquelle Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a fait une allocution, a permis de débattre sur les stratégies des différents acteurs économiques pour un prix du bio juste d'un point de vue économique, environnemental et social, ainsi que sur les défis à relever face aux grands enjeux économiques et planétaires. Ces Assises ont rassemblé plus de 290 participants ; une diffusion des débats en direct et en replay était également disponible.



Rungis au Grand Palais du 15 au 17 novembre, Paris

Cet événement grand public a été créé à l'occasion du 50^e anniversaire du Marché de Rungis. L'Agence BIO y a proposé sur son stand un programme varié d'animations pour les enfants et de démonstrations de recettes de chefs.

Salon des maires et des collectivités locales du 19 au 21 novembre à Paris

L'Agence BIO y a proposé un large programme de rencontres professionnelles, d'animations culinaires et de témoignages d'acteurs, notamment de chefs formateurs, ainsi que de professionnels des filières. Le but était de sensibiliser les décideurs de l'achat public à l'introduction des produits bio en restauration collective, avec l'objectif de 20% minimum en valeur de produits bio ou en conversion d'ici 2022, tel que le prévoit l'article 24 de la loi EGalim. La participation de l'Agence BIO à ce salon a été marquée par l'organisation d'un atelier technique « Biodiversité urbaine, agriculture urbaine, comment les favoriser ? » dans le cadre de la programmation du salon et la **signature de conventions de partenariat entre l'Agence BIO et les deux réseaux de la restauration collective** que sont le Syndicat national de la restauration collective (SNRC) et Restau'co (voir page 25).



Mairie de Nancy, Rendez-vous de l'éducation « Bien manger à l'école » le 20 mars

Table ronde sur la loi EGalim « Qu'est ce qui va changer en restauration scolaire ? » avec une intervention du directeur Florent Guhl.

Journée viande bio en restauration collective le 16 octobre à Paris

Cette journée, organisée par la Commission Bio d'INTERBEV, avait pour thématique les viandes bio en restauration collective, notamment pour répondre aux objectifs de la loi EGalim. Florent Guhl est intervenu lors d'une table ronde sur l'accompagnement des acteurs de la restauration collective.

L'Agence BIO participe et intervient régulièrement sur de nombreux événements de portée nationale ou internationale, avec des prises de parole notamment du Directeur ou du Président (journée Bio de la Foire de Châlons-en-Champagne, FOREDD à Amiens, SIMA à Paris, Fêtes de la Bio régionales, etc).

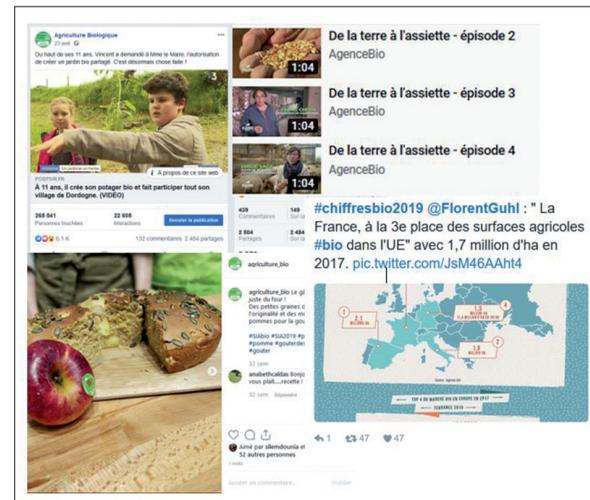
RELATIONS PRESSE

L'année 2019 a été rythmée par la réalisation et la diffusion soutenue de communiqués et dossiers de presse, remis de façon ciblée à un panel de 700 à 800 journalistes chacun. Ces actions ont permis à l'Agence BIO et ses partenaires de générer plus de 1 300 retombées médiatiques. Le service de presse assure également une veille, du conseil stratégique et de la prévention de crise.

Trois conférences de presse ont été organisées. Elles ont rassemblé chacune entre 40 et 50 journalistes et ont généré de nombreux articles et reportages positifs dans les médias :

- 21 février 2019 : présentation des résultats du baromètre 2019 de consommation et de perception des produits biologiques en France.
- 4 juin 2019 : présentation des chiffres du marché 2018 de l'agriculture biologique (« Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue »).
- 18 novembre 2019 : état des lieux du bio en restauration hors domicile un an après la promulgation de la loi EGAlim.

Les informations diffusées lors de ces conférences sont largement valorisées via les réseaux sociaux. Les dossiers et communiqués de presse peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Agence BIO.



CAMPAGNE MÉDIA ET DIGITALE

Le Community management a une dimension transversale au sein de l'Agence BIO. Il valorise l'ensemble des événements et actions sur les réseaux sociaux, permettant ainsi de renforcer leur visibilité et leur impact.

- Agriculture/BIO** 221 600 fans, 256 publications durant l'année avec un taux d'engagement moyen de 3,1%. Animation tournée vers le grand public avec l'utilisation de Facebook live lors de salons.
- @agriculturebio** 11 400 abonnés, 496 tweets générant 8 533 000 impressions. Animation renforcée durant les conférences de presse, colloques et séminaires avec la tenue d'un live tweet. Communication institutionnelle privilégiée sur ce média social.
- @agriculture_bio** 1 923 abonnés, 117 publications dont 66 stories avec 5260 vues. Utilisation événementielle de ce média social, notamment pendant le Salon international de l'agriculture.
- / Agence BIO** 1 170 abonnés. Y sont rassemblés les 60 programmes courts *De la terre à l'assiette*, les retransmissions des conférences de presse et des séminaires.

NOUVEAUX MOYENS

Productions audiovisuelles et campagne TV

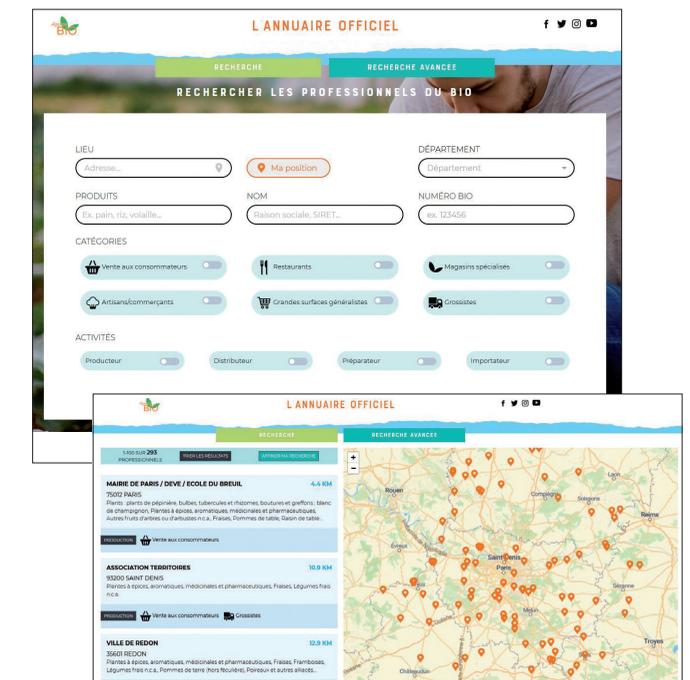
Les professionnels deviennent ambassadeurs et relais d'opinion :

► Réalisation de 30 programmes courts *De la terre à l'assiette* diffusés sur France 2 et France 5 aux premier et deuxième semestres 2019 avec pour objectifs de développer la notoriété et d'influer sur les comportements d'achats. Ces programmes valorisent l'agriculture biologique en faisant intervenir deux professionnels d'un même territoire, l'un producteur ou éleveur, l'autre transformateur ou préparateur. Une attention a été portée à la représentation de l'ensemble des filières et des régions.

► Réalisation de 4 programmes courts de 5 minutes valorisant le fonds Avenir Bio et les entreprises qui en ont bénéficié (filières Grandes Cultures, Viandes et Fruits et Légumes). Ces vidéos ont été valorisées sur les réseaux sociaux et le site Internet de l'Agence BIO pour informer les professionnels sur le fonds Avenir Bio.

→ DISPOSITIF DE DIFFUSIONS

- Les 30 programmes courts ont été diffusés en mai-juin et octobre-novembre sur France 2 et France 5.
- Durée du programme : 52" de générique à générique
- Diffusion à J+1 sur les réseaux sociaux de l'Agence BIO (YouTube, Facebook, Twitter)
- Les programmes courts sont mis à disposition des partenaires pour une diffusion libre de droit après le passage sur France TV.
- Cette campagne TV a généré 127 179 000 contacts sur la cible + 15 ans et près de 7 millions sur le RDA avec enfants de moins de 15 ans.
- Gross Rating Point (GPR) cumulé (1^{er} et 2^e semestre) : 257



Un nouvel annuaire en ligne « responsive » sur le site Internet de l'Agence BIO

La refonte de l'annuaire s'est intégrée dans la stratégie digitale globale de l'Agence BIO avec pour objectif d'investir les usages mobiles et de proposer une recherche simplifiée aux utilisateurs. L'annuaire accessible depuis le site de l'Agence BIO remplace l'appli *La bio en poche*. Des améliorations ont été réalisées : refonte graphique en cohérence avec le nouveau site internet, réparation de la géolocalisation, recherche avancée affinée, etc.

ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Concours *Les Petits Reporters du Bio*

La 7^e édition du concours disposait d'une nouvelle identité visuelle et offrait la possibilité de réaliser un reportage vidéo de 4 min maximum. La création d'une vidéo enfants en *motion design* de 1,30 min expliquant l'agriculture biologique aux enfants de cycle 3 (du CM1 à la 6^e) pouvait être visionnée en introduction au concours *Les Petits Reporters du Bio*. Cette édition invitait les classes du CE1 au CM2 et groupes d'élèves d'activités périscolaires à créer un journal (2 pages A4 recto-verso) sur l'agriculture biologique. Premiers prix :

- aux élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'accueil périscolaire de Sanilhac, avec leur projet vidéo : *Le bio dans nos restaurants scolaires*.
- aux élèves de CM1 et de la classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de l'accueil de loisirs de l'école Marcel Cachin élémentaire de Villejuif, avec leur projet version papier : *Du pain bio à la cantine*.

Dotation : un atelier culinaire animé par un chef cuisinier expert en produits bio. Deuxièmes prix : 8 classes ou TAP. Dotation : un goûter composé de produits bio et locaux.

6^e édition des Trophées de l'Excellence Bio

Malgré un lancement tardif suite à l'annualisation du concours, cette nouvelle édition a connu un large succès avec 74 candidatures reçues. Le jury, présidé par Cécile Ostria, directrice générale de la Fondation pour la Nature et l'Homme, a mis à l'honneur l'association **Gens du marais et d'ailleurs**, un projet collectif alliant élevage bio et préservation de l'environnement en Vendée, et un jeune couple de Martinique remettant au goût du jour la pharmacopée antillaise sous le nom de **L'Herboristerie créole**.

Cette édition a également été marquée par la sortie du livre *L'innovation au cœur de l'agriculture biologique* retraçant le parcours des 20 premiers lauréats et présenté à l'occasion du Salon de l'agriculture. Ce livre nous entraîne à la rencontre de professionnels exigeants, passionnés et souvent visionnaires dans leur approche de l'agriculture biologique. Il raconte « l'après-Trophées », la façon dont



Le bio, bon pour (tout) le monde

ils ont évolué depuis et comment ils contribuent, à leur échelle, à bâtir un autre modèle agricole et alimentaire pour demain.

Campagne de communication « Le bio, bon pour (tout) le monde ».

Deux nouveaux outils ont été créés dans le cadre de la campagne de communication « **Le bio, bon pour (tout) le monde** » : il s'agit du *B.A.-BA du bio* et de *Mon territoire bio*.

• Le *B.A.-BA du bio* vise le grand public et a pour objectifs de répondre aux questions mises à jour dans l'actualité du bio et de lever des doutes quant au bio et ses principes. Il a fait l'objet d'une diffusion en format papier lors des événements grand public et dans toute la France via les relais régionaux de l'Agence BIO.

• *Mon territoire bio* vise les décideurs publics, et a pour objectif de présenter l'agriculture biologique sous différents aspects comme le respect de l'environnement, la création d'emploi dans les territoires, l'augmentation des produits bio en restauration collective. Il a fait l'objet d'une diffusion au format numérique, lors d'une campagne d'e-mailing à 35 000 contacts avant le Salon des maires et des collectivités locales, et en format papier.

Les outils créés en 2018 ont été légèrement remaniés, imprimés et diffusés, à savoir : 6 affiches en 15 000 exemplaires ; 6 cartes postales en 50 000 exemplaires ; des outils stop-rayon en 10 000 exemplaires, 2 000 kits d'animation en restauration scolaire, un « Mémo bio » pour le personnel de restauration collective, axé sur les 20% de bio, un kit pédagogique en 2 000 exemplaires, la vidéo enfants en motion design.

Ces outils, disponibles notamment sur le site de l'Agence BIO, sont utilisés tout au long de l'année, notamment lors de salons, dans le cadre du Printemps BIO et d'opérations de ciblage spécifiques.

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

- Gestion de la marque AB à des fins de communication.
- Mise à disposition permanente d'informations sur l'agriculture biologique sur le site agencebio.org
- Partenariat avec Biolinéaires : l'Agence BIO dispose d'une page d'actualités dans le magazine (parution tous les 2 mois)
- Participation aux commissions bio des interprofessions (CNIEL, INTERBEV, Intercéréales, Terres Univia, comité bio d'Interfel et du CNIPT)
- Communication vers les partenaires et les relais régionaux par la mise à disposition, via Intranet, de documents de travail ou techniques
- Préparation du dépôt d'un programme de promotion de l'agriculture biologique et ses produits pour 2021-2023 en partenariat avec la Belgique (APAQ-W).



Lauréats de la 6^e édition des Trophées de l'Excellence Bio

Glossaire

APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BPI France	Banque publique d'investissement
CESE	Conseil économique social et environnemental
CGEFI	Contrôle général économique et financier
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CNIPT	Comité national interprofessionnel de la pomme de terre
COP	Contrat d'objectifs et de performance
CTIFL	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EGA	États généraux de l'alimentation
EGalim (loi)	Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable
FAM	FranceAgriMer
FCD	Fédération du commerce et de la distribution
FNAB	Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France
GAB	Groupe des agriculteurs bio
GCO	Grand conseil d'orientation de l'Agence BIO
GIP	Groupe d'intérêt public
GPGR	Groupe des producteurs de gelée royale
IDELE	Institut de l'élevage
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRA	Institut national de la recherche agronomique

Intercéales	Interprofession des céréales
INTERFEL	Interprofession des fruits et légumes frais
ITAB	Institut technique de l'agriculture et de l'alimentation biologiques
INTERBEV	Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MedFEL	Salon International d'affaires de la filière fruits et légumes de l'EuroMéditerranée
MTE	Ministère de la transition écologique
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
ORAB	Observatoire régional de l'agriculture biologique
Restau'Co	Réseau interprofessionnel de la restauration collective
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCSP	Subvention pour charge de service public
SIQO	Signes officiels de la qualité et de l'origine
SPP France	Association française du symbole des producteurs paysans
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
SSP	Service de la statistique et de la prospective
SIA	Salon international de l'agriculture
SYNABIO	Syndicat national des transformateurs de produits naturels et de culture biologique
Terres Univia	Interprofession des huiles et protéines végétales
UNEBIO	Union des éleveurs bio

Membres du GCO

Conseil d'administration de l'Agence BIO

MAA (DGPE) • MTE (CGDD) • APCA • FNAB • SYNABIO • La Coopération agricole

Administrations d'État

Autres directions du MAA : DGAL, DGER, DPMA, SG/SSPSG/SSP • Autres directions du MTE : DEB • Autres services de l'État : DGCCRF, DGE, DGS, DGRI, DEGESCO, DGOM • Représentant des DRAAF • Représentant des DAAF • Représentant des DDT(M) • Représentant des DREAL

Collectivités territoriales

Conseil régionaux • Régions de France - RF • Assemblée des départements de France - ADF • Association des maires de France - AMF

Production

FNSEA • JA • Confédération paysanne • Coordination rurale • MODEF • Mouvement de l'agriculture bio-dynamique (MABD) • FranceVinBio
Outre la FNAB et l'APCA membres du Conseil d'administration de l'Agence BIO

Transformation / Distribution

ANIA • FCD • Leclerc • Intermarché • Biocoop • SYNADIS
Outre le SYNABIO et COOP de France membres du Conseil d'administration de l'Agence BIO

Recherche / expérimentation / Développement

INRA • IRSTEA • CNRS • INSERM • ITAB • ACTA • ACTIA • ADEME • ANSES

Interprofessions

Interfel • Anifelt • Intercéales • Terres Univia • CNIPT et GIPT • AIBS • AIB • CNIV • GNIS • CNIEL • INTERBEV • Inaporc • CNPO • SYNALAF • CIPC (interprofession volailles de chair)

Établissements publics

INAO (CNAB) • FranceAgriMer • ODEADOM • ASP • Agence française de la biodiversité • INC

Agences de l'eau

Agence de l'eau Seine-Normandie • Agence de l'eau Loire-Bretagne • Agence de l'eau Adour-Garonne • Agence de l'eau Artois-Picardie • Agence de l'eau Rhin-Meuse • Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Organisations de la restauration collective

Syndicat national de la restauration collective - SNRC • Association de la restauration collective en gestion directe - Restau'Co

Consommation et Environnement

Associations de consommateurs : UFC - Que Choisir • CLCV - Consommation, logement et cadre de vie • Familles rurales • Fédération Léo Lagrange
Associations environnement : France nature environnement • WWF • Goodplanet • Réseau action climat • les Ecomaires • FNH

Membres du Club des financeurs

Crédit agricole • BNP Paribas • Crédit Mutuel • CIC • Crédit coopératif • BPCE • La Nef • BPI France • CDC • Triodos • Siagi • Miimosa • Kiss Kiss Bank Bank • Bluebees • Esfin gestion

Organismes certificateurs

Ecocert France • Bureau Veritas / Qualité France • Certipaq /Aclave • Certisud • Certis • Qualisud • SGS-ICS • Bureau Alpes Contrôles

Autres partenaires

FNCIVAM • Fermes d'avenir • Nature et Progrès (*Producteurs et consommateurs*) • La Ligue de l'enseignement.

Membres du Conseil d'Administration de l'Agence BIO

au 1^{er} janvier 2019

→ STRUCTURE	→ TITULAIRE	→ SUPPLÉANT(E)
Ministère en charge de l'agriculture (MAA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Valérie Pieprzownik (DGPE – Bureau Qualité) • Clélia Granozio (DGPE – Bureau Qualité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Benjamin Balique (DGPE-BAZDA) • Marion Dominiak (DGPE-BAZDA)
Ministère de la Transition écologique (MTE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe Nouvel Commissariat Général DD (CGDD) • Noémie Quéré (Chargée de mission CGDD) 	
APCA 	<ul style="list-style-type: none"> • Etienne Gangneron (Vice-Président) • Christine Valentin 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémy Fabre • Henri Bonnaud
FNAB 	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe Henry (Président) • Stéphanie Pageot 	<ul style="list-style-type: none"> • Laurent Teyssendier • Mathieu Maury
SYNABIO 	<ul style="list-style-type: none"> • Didier Perreol (Vice-Président) • Jean Verdier 	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Marc Leveque • Arnaud Vannier
La Coopération agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérard Michaut (Vice-Président) • Pierre-Luc Pavageau 	<ul style="list-style-type: none"> • Pascal Gury • Sébastien Courtois
CGEFI 	<ul style="list-style-type: none"> • Jocelyne Soussan Coantic 	
Commissaire du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Karine Serrec (DGPE) 	

Agence BIO : l'équipe

DIRECTION

- Florent Guhl - Directeur
- Florence Mea - Directrice adjointe (jusqu'au 28 février 2019)
- Laurence Hohn - Directrice adjointe (depuis le 1^{er} mars 2019)

PRÉSIDENTE

- Gérard Michaut (jusqu'au 21 mai 2019)
- Philippe Henry (depuis le 21 mai 2019)

OBSERVATOIRE ET SI

- Sarah Le Douarin - Conjoncture, International, Vin, Œufs
- Eva Lacarce - Données, Recherche, F&L, Lait
- Dorian Flechet - Données, SI, Grandes cultures
- Patrick Nshimiye - Assistant gestionnaire de données
- Samir Kebli - Chef de projets système d'information
- Wojtek Sitarz - CartoBIO (IEG)
- Lucas Bchini - CartoBIO (IEG)
- Nathalie Rison Alabert - Réglementation, RHD, notifications
- Pierre Louis Chavernoz - Alternant juriste (depuis novembre 2019)
- Martin Luther Mbita puis Leslie Dhinnin (depuis novembre 2019) - Accueil, standard et notifications

AVENIR BIO ET STRUCTURATION DES FILIÈRES

- Nour Altamimi
- Marc Arnaud
- Sara Brunel
- Séverine Vaslet (jusqu'à janvier 2019)
- Marie Carlier (depuis juin 2019)
- Simon Bleu (depuis juin 2019)

COMMUNICATION

- Adeline Corus - Relation presse, outils de communication
- Nathalie Legoupil - Salons et événements
- Katia Renaudin - Média, web et réseaux sociaux
- Céline Nowak (depuis décembre 2019)

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

- Anne Basset - Chargée de mission

ADMINISTRATIF

- Françoise Dommanget - Secrétaire de direction (jusqu'au 30 juin 2019)
- Stéphanie Lopes - Assistante administrative et comptable
- Leslie Dhinnin - Assistante administrative et comptable (depuis le 1^{er} septembre 2019)
- Sophie Courtin - Agent comptable

ENTRETIEN

- Marie-Hélène Amaro

Crédits photos
© Agence BIO



